



**CHÂTAIGNE
D'ARDÈCHE**

LA REINE DES CHÂTAIGNES

Le Châtaignier

#51

édito

Bonjour à tous,

Le printemps atypique que nous venons de connaître aura eu le mérite de permettre à nos châtaigniers de bien se préparer pour la saison estivale à venir. Les quantités de pluie exceptionnelles et les températures mitigées ont été favorables au débournement et à la pousse végétative du châtaignier.

Nos efforts actuels se concentrent sur la construction du plan national châtaigne aux côtés de l'ensemble des autres régions de production. L'intervention du député Fabrice Brun a permis d'obtenir une enveloppe de 5 millions d'euros du ministère de l'agriculture au bénéfice de la filière castanéicole française. Nous sommes vigilants au fait que les actions de recherche répondent aux besoins des exploitations castanéicoles, mais également qu'elles prennent en compte les spécificités de la châtaigneraie traditionnelle en zone de pente.

Localement, nous continuons à accompagner les projets de reconquête et de création de châtaigneraies. La mise en œuvre du plan régional châtaigneraies traditionnelles 2023-2027 a nécessité quelques ajustements et la dynamique des chantiers s'en ressent un peu. Le travail actuel avec les services de la Région Aura nous permettra de lever ces freins et de promouvoir de nouveau la reconquête de la châtaigneraie au plus près des acteurs du territoire.

Vous le constatez, les projets portés sont nombreux et je m'en réjouis. La reconnaissance de notre activité par nos élus locaux et nationaux est manifeste, le lien avec les acteurs de la recherche se renforce et en parallèle, nous nous structurons plus efficacement au plan national et européen. Je ne doute pas que cet environnement de travail que nous avons créé nous apporte des solutions pour faire face aux défis qui nous attendent.

Je souhaite enfin adresser un remerciement appuyé à Michel Grange, qui a décidé de laisser sa place en tant que Président du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche pour se consacrer pleinement à la construction du plan national châtaigne qu'il a fortement contribué à faire émerger. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mickaël Giraud qui le remplace désormais à la tête de notre syndicat départemental.

Je vous souhaite à tous et à toutes, un bel été.

■ César Marze
Président du Comité Interprofessionnel
de la Châtaigne d'Ardèche

Élaboration du Plan National Châtaigne

Le vote de l'amendement du député ardéchois Fabrice Brun, dans le cadre de la loi de finances 2024, a permis l'octroi de 5 millions d'euros du Ministère de l'Agriculture au profit de la filière castanéicole française. Ces moyens financiers vont permettre de travailler sur l'adaptation des châtaigneraies aux évolutions climatiques et la recherche de solutions aux problématiques de qualité sanitaire des fruits.

Michel Grange, ancien président du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes (SNPC) a signé, lors du Salon International de l'Agriculture de Paris 2024, en compagnie du Ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, une convention qui permet de lancer les travaux du Plan National Châtaigne. Des groupes de travail technique se sont réunis et ont permis aux professionnels et techniciens des régions castanéicoles d'échanger avec les acteurs de la recherche (INRAE, CNRS, CTIFL...) afin d'élaborer ensemble un programme d'actions visant à travailler les thématiques identifiées suivantes :

CHANGEMENT CLIMATIQUE

■ **Connaissance des impacts physiologiques du changement climatique :**

Comment les températures élevées et le stress hydriques affectent les composantes de l'arbre ? Quel rôle joue le sol ? Quel rôle joue le pivot central dans le système racinaire ? ...

■ **Recherche de solutions :**

Poursuite du développement de porte-greffe tolérant à l'encre et au stress hydrique Identification et compréhension des sensibilités variétales. Adaptation des pratiques d'élagage. Intérêt des apports au sol ou à l'arbre. Étude des modalités d'irrigation ponctuelles bénéfiques à l'arbre. Densité des vergers et températures du sol...

actu

QUALITÉ DES FRUITS

■ **Connaissance des ravageurs et auxiliaires :**

Cycle de vie de *Gnomoniopsis castanea*, agent responsable de la pourriture brune. Cartographie des *Phytophthoras* responsables de la maladie de l'encre. Actualisation de la biodiversité des souches de *Cryphonectria* responsables du chancre de l'écorce. Caractérisation du microbiote de la châtaigneraie et de son pouvoir antagoniste...

■ **Recherche de solutions :**

Évaluer et comprendre la tolérance sanitaire des variétés. Évaluer l'action des pratiques culturales sur l'expression des maladies. Identifier et développer des solutions de bio contrôle en verger. Évaluer les techniques post-récolte pour limiter l'expression des pourritures.

Ces projets d'action doivent désormais être budgétisés par les centres de recherche et priorisés par les professionnels castanéicoles pour rentrer dans le cadre des moyens disponibles. Une fois les orientations validées, acquérir l'ensemble de ces connaissances techniques demandera du temps, mais ces moyens nouveaux permettront de mobiliser les acteurs de la recherche sur ces sujets qui n'étaient pas ou peu travaillés jusqu'alors.

À l'issue de ce plan national, nous espérons disposer de connaissances suffisamment solides pour pouvoir apporter des préconisations aux castanéiculteurs (localisation idéale des châtaigneraies, variétés adaptées localement, pratiques recommandées...) et répondre ainsi à leurs préoccupations.



Plan châtaigneraies traditionnelles 2023-2027

Initiée depuis 2013, la reconquête de la châtaigneraie ardéchoise a été particulièrement forte ces dix dernières années avec des soutiens publics importants. Avec cette nouvelle programmation pluriannuelle courant jusqu'en 2027, les partenaires du plan (SDCA, CICA, Chambre d'Agriculture et Parc des Monts d'Ardèche) souhaitent entretenir cette dynamique et accompagner un maximum de porteurs de projet.

Les aides aux travaux de reconquête ont été réouvertes l'été dernier. Depuis, 63 exploitations ont sollicité un soutien aux travaux pour 165 000 € de crédits de la Région Aura et 110 000 € de crédits du Département de l'Ardèche. Ce nombre de dossiers est en phase avec le rythme annuel des demandes constaté dans le plan précédent.

Pour rappel, que vous soyez agriculteurs ou simples propriétaires, vous pouvez bénéficier de soutiens publics pour remettre en production vos châtaigneraies abandonnées ou en créer de nouvelles par :

- La réouverture de châtaigniers abandonnés ;
- L'élagage de châtaigniers ;
- Le greffage de souches de châtaigniers ;
- La plantation de châtaigniers.

Les échanges actuels avec les services de la Région Aura vont permettre de bonifier ces aides publiques à l'arbre. Elles passent ainsi de 50 € à 60 €/arbre pour les agriculteurs et de 30 € à 40 €/arbre pour les propriétaires.

La création de pistes d'accès individuelles aux châtaigneraies est également accompagnée à hauteur désormais de 60 % du coût HT des travaux.

MODALITÉS POUR SOLLICITER LES AIDES

- > 1 - Être habilité en AOP Châtaigne d'Ardèche ;
- > 2 - Faire réaliser un diagnostic de faisabilité par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ou le Parc des Monts d'Ardèche ;

> 3 - Déposer son dossier de demande de subvention sur le portail des aides de la Région : <https://www.auvergnernhonealpes.fr/aides/> - Taper "Châtaigneraie" dans l'onglet recherche par mot-clé.

■ **Contact HABILITATION EN AOP |**
SDCA | Julien Massias | 04 75 64 04 61 | sdca@chataigne-ardeche.com

■ **Contact DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ |**
Chambre d'Agriculture 07 | Héline Deplaudé | Paul Sicot | 04 75 20 28 00 | helina.deplaudé@ardeche.chambagri.fr | paul.sicot@ardeche.chambagri.fr
Parc des Monts d'Ardèche | Camille Deméné | 04 75 36 38 60 | cdemene@parc-monts-ardeche.fr

Soutiens à l'investissement matériel

Actuellement deux dispositifs permettent de soutenir les aides à l'investissement matériel au sein des exploitations castanéicoles ardéchoises : le fonds européen agricole pour le développement rural et le plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes.

PLAN DE SOUVERAINÉTÉ POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Début juillet 2024, deux nouveaux dispositifs de soutien aux investissements matériels pour le secteur des fruits et légumes, gérés par France Agrimer, se sont ouverts :

- 1^{er} juillet 2024 : dispositif finançant du matériel pour la culture des fruits et légumes (matériel d'irrigation, de prophylaxie, de récolte, de culture...). Doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros ;
- 8 juillet 2024 : dispositif finançant du matériel d'agroéquipement pour les vergers (matériel de culture, de récolte/post récolte, d'irrigation, de protection...). Doté d'une enveloppe de 7,7 millions d'euros.

■ Critères d'éligibilité :

- Agriculteurs à titre principal uniquement ;
- Disposer d'un numéro SIRET et être assujéti à la TVA ;
- 2 000 € HT d'investissement minimum ;
- De 20 % à 40 % d'aide selon le matériel concerné (+10 % JA - nouvel installé, AB/HVE, CUMA, OP, coopérative) ;
- 18 à 24 mois pour réaliser les investissements.

■ En cas d'intérêt :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs>

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les soutiens du FEADER aux investissements matériels sont découpés par mesure qui répondent chacune à des objectifs précis. Les aides sont accessibles aux agriculteurs (à titre principal, secondaire ou cotisant solidarité) et le matériel d'occasion peut être éligible (preuve d'une première main).

■ Mesure 301 - Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale :

- > Filets de récolte, ébogueuse, aspirateur-ébogueur, souffleur, brouette à chenilles ;
- > 5 000 € HT de dépense minimum ;
- > 30 % d'aide (+10 % producteurs en AOP, + 10 % JA ou nouvel installé).

■ Mesure 202 - Investir dans les productions végétales :

- > Broyeur ou gyrobroyeur de largeur > 2 m, broyeurs de branches à pick-up ;
- > 5 000 € HT de dépense minimum ;
- > 25 % (+10 % matériel suppression produits phyto, + 5 % JA ou nouvel installé).

■ Mesure 302 - Transformer et valoriser mes productions agricoles :

- > Matériel de transformation, conditionnement, stockage et/ou de commercialisation des produits agricoles ou transformés ;
- > 10 000 € HT de dépense minimum ;
- > 43 % en Rhône-Alpes et 60 % en Auvergne.



ACCOMPAGNEMENT AU DÉPÔT DE DOSSIER

Le CICA peut vous informer et/ou vous accompagner dans le montage de vos demandes de subvention. Cet accompagnement permet notamment de bonifier la notation de votre dossier FEADER et maximise vos chances d'obtenir la subvention.

En cas d'intérêt, il vous faut prendre rendez-vous à Privas, réunir en amont les pièces nécessaires et prévoir 2 heures de votre temps. Cette prestation d'accompagnement est facturée à hauteur de 3 % de la subvention obtenue.

■ **Contact | CICA |**
Sébastien Debellut | 04 75 64 04 61 | cica@chataigne-ardeche.com

Le Syndicat national des Producteurs de châtaignes a diffusé des recommandations en l'état actuel des connaissances pour la gestion de la pourriture des châtaignes causée par *Gnomoniopsis castanea*. Ces recommandations ont été compilées sur la base des résultats d'essais expérimentaux menés au cours des 3 à 5 dernières années en France, Italie et Portugal.

AVANT LA RÉCOLTE

- Favoriser le bon état des arbres et limiter leurs risques de stress (taille, irrigation, fertilisation adaptée). Pour les nouvelles plantations, préférer les sites plus frais puisque *Gnomoniopsis castanea* est favorisé par des températures printanières et estivales plus chaudes.

À LA RÉCOLTE

- Privilégier une récolte rapide : augmenter les fréquences de récolte et ne pas laisser les fruits sur le sol, surtout pendant la nuit. Passez plusieurs fois sur les filets et ne pas attendre que tout soit tombé.
- Stocker immédiatement les fruits entre 0 °C et -2 °C : transporter rapidement les stocks de fruits chez votre client, collecteur, ou dans votre chambre froide (de préférence le jour même de la récolte). Le stockage longue durée dans l'eau froide a pu être dans certains pays un facteur aggravant (technique du trempage long).
- Une phase rapide de trempage dans l'eau froide (écrémage/flottaison) est importante pour enlever les fruits endommagés flottants et les débris, suivi d'un tri visuel des fruits et d'une phase de ressuyage.

APRÈS LA RÉCOLTE

- Les bogues constitueraient une source importante d'inoculum. Retirer les bogues du sol avant la chute des feuilles et les broyer directement au verger. Il faut éviter au maximum la combustion des bogues sur place ou en tas.

TRAITEMENTS

- Le Syndicat national des Producteurs de châtaignes a obtenu une Autorisation temporaire de Mise sur le Marché de 120 jours pour les traitements par Serenade/Rhapsody (utilisable en agriculture biologique) qui est une préparation à base de bactéries (*Bacillus amyloliquefaciens* QST 713). Cette préparation dispose d'une activité fongique à large spectre et elle est reconnue pour sa capacité à combattre de nombreux types de champignons et de bactéries.
- En absence d'Autorisation de Mise sur le Marché sur châtaignier, ce produit commercial n'est actuellement utilisable qu'après signature d'une dérogation annuelle. **Avant utilisation, consulter le site : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>**

RÉSERVEZ VOS PLANTS DE CHÂTAIGNIER



Il reste des châtaigniers greffés disponibles à la pépinière pour cet hiver. Si cela vous intéresse vous pouvez contacter le syndicat de défense. Les plants greffés sont revendus au tarif de 25 € l'unité (30 € pour les non-adhérents) et sont à enlever sur la pépinière à Vernoux en Vivarais le jour de l'arrachage. Vous pouvez également réserver des porte-greffe Marsol que vous grefferez ensuite en place sur vos parcelles. :

- Contact SDCA | Julien Massias | 04 75 64 04 61 | sdca@chataigne-ardeche.com

Irrigation des châtaigniers

Arroser très ponctuellement de gros châtaigniers anciens a-t-il un intérêt ? Est-ce efficace ? Et si oui, à quelle dose et quand le réaliser ? Toutes ces questions vous vous les posez sûrement quand surviennent les sécheresses estivales et les stress hydriques. La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a participé au projet Pepit Denvers (dendromètres en vergers) pour essayer de compiler de nouvelles connaissances.

Les châtaigniers anciens, sur des porte-greffes *Castanea sativa* sont sensibles à la maladie de l'encre du châtaignier (causée par *Phytophthora cinnamomi* et *Phytophthora cambivora*). Une irrigation régulière peut être particulièrement dangereuse car elle accentue le risque de véhiculer ces champignons et cette maladie au châtaignier. Néanmoins, en cas de disponibilité d'eau, il peut être envisageable d'apporter ponctuellement, une à deux fois dans la saison, un arrosage de soutien à la production.

Dans ce cadre, l'objectif est de remplacer une pluie qui tarderait à arriver et permettre aux arbres de tenir jusqu'aux prochaines chutes d'eau. Afin d'évaluer cela, des châtaigniers greffés sur souches anciennes ont été équipés de dendromètres, des outils permettant de mesurer les variations d'accroissement journalières des arbres. Cela rend

compte de l'eau réellement captée par l'arbre et de son état de stress, même pour des arbres à grand système racinaire comme le châtaignier.

QUEL SYSTÈME D'ARROSAGE ?

Pour arroser ponctuellement des gros châtaigniers, il vaut mieux privilégier l'arrosage par aspersion, ou micro-aspersion. Sur des sols sableux, le bulbe d'un goutte-à-goutte est très étroit (environ 30 cm de diamètre) et dans le cas d'une irrigation ponctuelle l'arbre développe moins de racines dans cette zone. Par conséquent, le volume de racines pouvant mobiliser l'eau d'arrosage est plus faible pour une irrigation ponctuelle par goutte à goutte que par aspersion ou micro-aspersion.

QUEL VOLUME APPORTER ?

L'objectif d'une irrigation ponctuelle est de remplacer une pluie qui tarderait. Les observations du projet Denvers montrent qu'un arrosage de 20 à 25 mm a un effet important sur les arbres et a permis de décaler de 15 jours l'état de stress des arbres. L'effet de l'irrigation est surtout notable quand le paramètre Précipitations - Évapotranspiration (P-ETP) arrive en dessous de -150 mm, et elle a un effet important à partir de P-ETP en dessous de -400 mm. Par conséquent, il est conseillé d'attendre une période de sécheresse et dans

l'idéal de pouvoir évaluer soit l'état de stress des arbres (dendromètres), soit les paramètres climatiques (P-ETP). Le châtaignier ayant particulièrement besoin d'eau sur la période août-septembre (selon les variétés), il est conseillé d'attendre à minima le mois d'août pour un premier arrosage, et à minima 15 jours entre deux arrosages de 20 à 25 mm.

L'irrigation des vieux châtaigniers doit rester une action ponctuelle, limitée de préférence à 1 ou 2 passages par an (risques d'encre). Les travaux du projet Denvers (achevés fin 2023), financés par la région AURA (Pepit), l'Agence de l'eau et la chambre d'agriculture d'Ardèche, visent à être poursuivis afin d'affiner les critères de décision d'arrosage, et éventuellement proposer des systèmes d'avertissement en fonction des données climatiques.

- Contact | Chambre d'Agriculture 07 | Hélina Deplaud | 04 75 20 28 00 | helina.deplaud@ardeche.chambagri.fr



FORMATION CASTANÉICOLE

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche vous propose des formations en lien avec la production castanéicole.

- Passer sereinement en AOP**
Découvrir les techniques de tri et de maintien de la qualité sanitaire des fruits, les demandes du cahier des charges AOP et apprendre à distinguer vos variétés sur la base de vos échantillons.
 > Date: 5 novembre 2024
 > Lieu: Privas
 > Durée: 7 heures
- Rénover une châtaigneraie**
Évaluer le potentiel d'une châtaigneraie. Remettre en état une châtaigneraie à l'abandon. Valoriser les arbres et le bois.
 > Date: 21 novembre 2024
 > Lieu: à définir en fonction des participants
 > Durée: 7 heures en présentiel + 1h30 à distance
- Plantation du châtaignier**
Connaître le matériel végétal disponible, les techniques de plantation et les principales maladies du châtaignier.
 > Date: 10 décembre 2024
 > Lieu: Privas
 > Durée: 7 heures
- Élagage en toute sécurité**
Savoir monter, se déplacer et tailler un châtaignier en sécurité, pratiquer une taille adaptée à ses objectifs.
 > Dates: 5, 16, 17, 20 et 21 janvier 2025
 > Lieu: à définir en fonction des participants
 > Durée: 5 jours + 1h30 à distance sur le changement climatique et impact sur le châtaignier
- Connaître son sol et adapter ses pratiques en châtaigneraie**
Découvrir le mode de fonctionnement d'un sol et échanger sur les techniques de fertilisation et gestion des résidus.
 > Dates: 27 mars 2025 (départ à distance le 20 mars 2025)
 > Lieu: à définir
 > Durée: 7 heures en présentiel + 1h30 à distance sur le changement climatique et impact sur la châtaigneraie

■ Information et inscription |
 Chambre d'Agriculture de l'Ardèche |
 Marie-Christine Oliveira Dos Reis |
 04 75 20 28 00 |
marie-christine.oliveiradosreis@ardeche.chambagri.fr

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SNPC

Michel Grange, castanéiculteur à Lamastre, a transmis cette année la présidence du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes à Jean-Roland Lavergne, castanéiculteur en Dordogne. En parallèle, Éric Bertoncello, ex-conseiller Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, qui travaillait déjà ponctuellement à l'animation de la structure, a été recruté à temps plein.

■ Contact | SNPC | Éric Bertoncello |
 06 85 12 68 59 | 04 75 66 02 09 |
contact@chataignedefrance.fr

RÉSERVER VOTRE FOURCOLE



Le CICA vous propose de réserver vos fourcoles. Cette pince traditionnelle utilisée pour ramasser les châtaignes sans trop se baisser ni se piquer, est fabriquée localement avec du bois de châtaignier.

Nous avons rencontré il y a quelques temps René Feougier, ancien castanéiculteur à Blaizac, qui était le dernier fabricant connu de fourcoles. René a eu la sagesse de transmettre son savoir-faire pour que cet outil traditionnel soit de nouveau disponible. Le CICA propose à ses castanéiculteurs adhérents de les réserver au tarif de 20 € HT (24 € TTC).

■ Contact | CICA |
 Sébastien Debellut | 04 75 64 04 61 |
cica@chataigne-ardeche.com

LA MAISON DU CHÂTAIGNIER FAIT PEAU NEUVE!



Après six mois de travaux, La Maison du Châtaignier de Saint-Pierre-ville ouvre ses portes dans un nouvel écrin. La nouvelle muséographie offre une expérience immersive et ludique en plongeant les visiteurs au cœur d'un châtaignier! Sur les deux étages du musée et à travers une dizaine de séquence scénographiques, un vieux châtaignier vous raconte la relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son "arbre à pain".

■ Plus d'informations |
 OT Val'Eyrieux | 04 75 64 80 97 |
www.maison-du-chataignier.fr

CASTAGNADES 2024



Les dates de l'édition 2024 des Castagnades sont sorties. Les fêtes de la châtaigne en Ardèche se dérouleront cette année du 12 octobre au 10 novembre 2024:

- > Jaujac: 12 oct.
- > Saint-Pierre-ville: 12 et 13 oct.
- > Saint-André-Lachamp: 13 oct.
- > Privas: 18, 19 et 20 oct.
- > Joyeuse: 20 oct.
- > Désaignes: 20 oct.
- > St-Laurent-les-Bains / Laval d'Aurelle: 24 au 26 oct.
- > Antraigues: 26 et 27 oct.
- > Chalencon: 27 oct.
- > Vesseaux: 2 et 3 nov.
- > Joannas: 9 et 10 nov.

■ Plus d'informations |
 Parc des Monts d'Ardèche |
 04 75 36 38 60 |
www.castagnades.fr

PROGRAMME D'ANIMATION CASTANÉA

Rendez-vous à Joyeuse cet été pour visiter CASTANEA, l'espace de découverte de la châtaigne d'Ardèche.

Au programme:

- > Visite sensorielle en famille les lundis et vendredis à 10h30 du 8 juillet au 23 août
 - > Dégustation Châtaigne les mardis et jeudis à 11h du 1^{er} juillet au 31 août
 - > Rencontre avec un castanéiculteur le samedi 31 août à 15h
 - > Animation gourmande & ludique le jeudi 8 août à 18h30
- Pour chaque entrée payante, un tube de crème de châtaigne est offert!

■ Plus d'informations |
 Castanéa | 04 75 39 90 66 |
www.castanea-ardeche.com

Comité Interprofessionnel
 de la Châtaigne d'Ardèche
 4 avenue de l'Europe-Unie
 BP 128 - 07001 Privas Cedex
 Tél. 04 75 64 04 61 - cica@chataigne-ardeche.com

Châtaigne Information n° 51 - Été 2024
 Directeur de la publication: César Marze
 Rédacteur en chef: Sébastien Debellut
 Comité de rédaction: CICA
 N°ISSN en cours | Dépôts légaux juin 2008.

chataigne-ardeche.com